



La sécurité dans les camps

Qu'en pensent les enseignants ?

Résumé

Lors des journées cantonales de formation continue sur le thème des camps de ski d'hiver à l'école (9-10 février + 15-16 février 2019), deux groupes d'enseignants ont pu partager leurs expériences et points de vue sur la question de la sécurité dans les camps. Cet article a pour but de rendre compte des préoccupations exprimées par les participants sur ce point et de partager les pratiques de certains collègues. Les propos recueillis mettent en exergue l'importance accordée par les enseignants à la sécurité physique des élèves et dans une moindre mesure à leur sécurité affective.

Mots-clés : sécurité — camp — responsabilité — risque

Introduction

La sécurité dans les camps est de plus en plus un domaine qui demande une attention particulière des enseignants dès la préparation du camp.

L'évolution relevée par les enseignants doit être reliée à celles de la société (téléphone portable, implication des parents, judiciarisation) et des pratiques sportives (des pratiques à risques de plus en plus en plus populaires).

Avec cette évolution, le Guide des mesures de Sécurité (SEPS, 2018) a été mis en place par l'État (Service de l'Éducation Physique et du Sport, SEPS) afin de guider l'enseignant sur les bonnes pratiques, mais également de le protéger en cas de problèmes. Les enseignants pensent globalement

que le Guide des mesures de Sécurité (SEPS, 2018) est une bonne chose, la volonté étant de cadrer sans interdire. Le port du casque est un exemple concret de cette évolution des consignes de sécurité à respecter qui va de pair avec l'évolution de la pratique du ski en dehors de l'école. À présent, la majorité des personnes porte un casque dans leur pratique et il semble normal pour tous d'imposer le casque à l'école. Ceci n'aurait pas été le cas, il y a quelques années en arrière.

Il existe des protocoles personnalisés au niveau médical pour chacun des élèves avec un questionnaire sur les types d'allergies, de médicaments consommés, etc. Ces recommandations sont en principe pour protéger les enseignants (risque d'allergies ou autres). Néanmoins, auparavant, il était possible de donner certains médicaments comme l'homéopathie dont l'effet placebo a été relevé. Et cela marchait, même si les effets thérapeutiques de ce genre de traitement sont parfois remis en question. Ainsi, ce genre de médicaments permettait de traiter facilement certains maux. Les enseignants se sentent démunis à ce niveau-là, même pour des maux de gorge ! Face à ce type de situations, dans certains établissements, des questionnaires sont envoyés aux parents avant le camp pour demander s'ils autorisent à donner des médicaments avec paracétamol en cas de besoin.

Un effet pervers de cette limitation du champ d'action des enseignants lors des camps est l'automédication. Il n'est pas rare de constater dans les bagages des élèves une trousse de médicaments fournie dont le contrôle échappe aux enseignants pourtant responsables des élèves. Un des enseignants a relaté une surconsommation de médicaments par une élève qui a fini aux urgences.

Comment véhiculer un blessé ?

Certains enseignants ont relaté les problèmes rencontrés en lien avec l'appel de l'ambulance et des parents qui portent plainte et refusent de payer la facture puisqu'ils estimaient qu'il n'était pas nécessaire d'appeler l'ambulance. Certains établissements ont établi des règles de fonctionnement pour éviter ce genre de problème : l'enseignant doit appeler la direction et cette dernière appelle les parents pour obtenir leur accord. Dans tous les cas, il est rappelé que la directive pour les enseignants est d'appeler le 144 et ensuite c'est au médecin de prendre la décision de faire venir une ambulance ou pas (SEPS, 2018). Dans le même sens, les enseignants ont relaté le problème de véhiculer un blessé. L'enseignant n'a pas le droit de véhiculer dans une voiture un blessé, et il faut appeler un taxi pour conduire l'élève chez le médecin. Même si l'enseignant a obtenu une autorisation orale ou écrite de conduire l'élève chez le médecin, cela n'a aucune valeur juridique. Et en cas de problèmes sur la route, l'enseignant peut être poursuivi.

Comment maintenir au mieux la sécurité sur les pistes ?

Le ski hors balisage

La règle d'or à respecter par tous les enseignants est de ne pas sortir des zones balisées (SEPS, 2018). Néanmoins, ils ont tous vécu des situations, où des élèves sortent juste à côté de la piste, entre deux pistes balisées ou entre des lacets d'un chemin balisé, par exemple. En cas d'accident, les sauveteurs viennent toujours faire leur travail même en cas de sortie des zones balisées, mais réellement l'enseignant peut avoir des soucis (hors la loi). Si l'accident est léger et les parents ne portent pas plainte, ça peut passer. Néanmoins dans le cas contraire, une enquête pénale peut être ouverte. Donc, il est préférable de bien annoncer les règles de conduite aux élèves en amont.

Il est précisé que dans le cadre de camps « randonnées à ski », le hors-piste est autorisé.

Les Snowparks

Il y a 20 ans, les Snowparks n'existaient pas. Aujourd'hui, ils sont présents dans de nombreuses stations avec des niveaux de difficulté plus ou moins grands.

L'attitude des enseignants face aux Snowparks est variée et dépend du niveau des élèves. Les Snowparks sont interdits pour les débutants, mais ils l'autorisent souvent pour des élèves qui ont déjà acquis certaines compétences. Le bon sens est ressorti des discussions, ce qui ne met pas l'enseignant à l'abri des surprises. Par exemple, un enseignant relate qu'un élève a fait un salto sans prévenir. Ainsi, il est important d'anticiper avec des consignes très précises sur ce qui est autorisé ou non dans les Snowparks. Certains enseignants autorisent les Snowparks uniquement en cas de port de protection dorsale : il faut noter que seul le port de casque est indiqué comme obligatoire dans le Guide des mesures de sécurité (SEPS, 2018). Globalement, en observant des groupes d'élèves dans certains Snowparks, les enseignants soulignent qu'ils n'ont pas tous les mêmes exigences au niveau de la sécurité.

À ce propos, le Service de l'Éducation Physique et du Sport (SEPS) réfléchit également aux mesures de sécurité en lien avec l'utilisation des Snowparks suite au décès d'un jeune écolier, à Anzère, l'année passée. L'enseignante n'a pas commis de fautes. La question qui sous-tend les réflexions est : « Comment faire pour ne pas interdire, malgré les risques connus ? ». À Anzère, un code de couleurs indique le niveau de difficulté des bosses dans le

Snowpark. Cette idée pourrait être généralisée dans l'ensemble des Snowparks, ce qui permettrait de guider l'enseignant en fonction du niveau de ses élèves. Dans le Guide des mesures de sécurité (SEPS, 2018), les zones « Big Air bag » sont autorisées en présence d'un adulte avec la mention suivante : « *Il est à noter que sous une apparente impression de sécurité, l'utilisation du « Big Air Bag » comporte néanmoins un risque de blessure* ». Unanimement, les enseignants mettent en évidence le caractère dangereux de ces Airbags et ils se posent toujours la question s'ils les autorisent ou pas. Le niveau des élèves est un facteur très important dans leurs prises de décision.

Les règles FIS (Fédération Internationale de Ski)

Les 10 règles de conduite de la FIS (<http://www.skus.ch/>) sont reconnues par les enseignants comme base légale pour l'appréciation juridique d'accidents. Elles s'appliquent à tous les usagers des domaines de sports de neige et ont force de loi. Les enseignants font référence à ces règles de manières diverses : l'évolution de la pratique de loisir des sports d'hiver des élèves contraints certains à un usage plus strict de ces règles de conduite ; d'autres expriment le besoin, en tant que chef de camp, de rappeler ces règles à tout le staff du camp, y compris les moniteurs J+S ; enfin, dans certains établissements, avant le camp ou au début, les élèves sont renseignés sur ces règles, puis ils les vivent au quotidien sur les pistes avec les moniteurs, et en fin de camp de ski, ils sont soumis à une évaluation d'établissement sous forme de questionnaire sur les règles FIS. Ces règles sont parfois transmises au moyen d'un document construit au fil des années et qui sert de support aux consignes à donner aux élèves.

Certains enseignants ont profité des soirées pour faire passer des messages sur les dangers de la montagne (par exemple, DVD sur le free ride). D'autres ont fait des actions prévention « avalanche » avec l'intervention d'un expert du domaine. Ces formations sont constituées d'une partie théorique en soirée, puis de la mise en pratique le lendemain, avec de la recherche dans la neige de certains objets. Ces initiations sont payantes, mais très bien vécues par les élèves, assimilables à des chasses aux trésors.

Comment gérer les téléphones en camps ?

Le problème des téléphones portables a également été soulevé avec les risques et dommages que peuvent causer les réseaux sociaux.

Les pratiques au niveau du téléphone portable divergent ; néanmoins dans la majorité des cas, les téléphones sont interdits dans les camps. Parfois, il y a une politique d'établissement et les portables sont interdits dans tous les camps. Néanmoins ce n'est pas toujours le cas. Lorsqu'il n'y a pas de règles communes entre tous les enseignants, les élèves ne choisissent pas le camp où les portables sont interdits. D'autres l'autorisent seulement à certains moments : un moment en soirée et le reste du temps, l'enseignant conserve sous clés l'ensemble des portables. Néanmoins, certains enseignants soulignent la grande responsabilité prise par l'enseignant, s'il se fait voler les portables... D'autres l'autorisent seulement pour prendre des photos, mais les consignes doivent être claires : ils ne peuvent utiliser le téléphone que pour prendre des photos et non pour autre chose. Certains soulignent à ce niveau-là qu'il est possible de faire des photos avec le téléphone de l'enseignant.

Enfin, le problème des parents est mis en exergue. Souvent ce sont les parents qui veulent avoir des nouvelles de leur enfant et veulent pouvoir communiquer avec lui. Ainsi, ils préfèrent que leur enfant prenne son portable, même en cas d'interdiction !

Le téléphone dans le cadre de camps peut amener à des situations difficiles à gérer. Par exemple, un enseignant a relaté qu'une maman est venue chercher son enfant malade, alors que l'enseignant n'était même pas au courant que l'enfant n'était pas bien.

Enfin, il a été souligné que l'âge des enfants était très important dans la gestion et l'utilisation du téléphone.

Comment gérer la vie au chalet ?

Le camp est une occasion d'apprentissage de la vie en collectivité. La vie au chalet peut être source de problèmes, mais n'est pas la préoccupation prioritaire chez les enseignants en matière de sécurité. Les difficultés rencontrées au chalet peuvent être diverses. Certains enseignants ont relaté les soirées passées à soigner les peines de cœur, d'autres des ennuis jusqu'au tribunal pour des événements survenus à l'insu des enseignants dans les dortoirs. D'autres encore ont appris des choses qui se sont passées lors d'une soirée du camp (fille victime d'attouchements), deux semaines après la fin du camp.

Enfin, la problématique de l'alcool dans les sacs a été soulignée. Un enseignant a relaté qu'il soupçonnait que certains aient pris de l'alcool lors

d'un camp. Ils ont vérifié lorsque les enfants étaient au ski. Il a été souligné qu'il est important que l'élève soit présent lors de la fouille du sac pour éviter tout problème ultérieur.

L'encadrement

Face à cette liste de situations potentiellement problématiques en termes de sécurité, les enseignants décrivent une diversité d'engagement du personnel adulte. D'une part, le nombre d'adultes autorisés par les directions d'établissement varie selon l'application d'une directive « J+S » - celle appliquée pour l'inscription d'un camp sportif auprès de J+S - ou d'une autre déterminée par les autorités scolaires et/ou communales. La composition des équipes d'encadrement varie également entre une forte proportion d'enseignants de l'établissement et un recours plus important à des moniteurs extérieurs. Les enseignants d'éducation physique, qui assument très souvent la fonction de responsable de camp, relèvent des enjeux de sécurité fortement conditionnés par ces décisions d'engagement qui mettent en jeu leur responsabilité : si l'engagement aux normes J+S pour l'activité « apprentissage du ski » semble permettre, sur le papier, une gestion normale des groupes de ski, c'est lors des imprévus (maladie d'un élève, blessure) que les difficultés apparaissent. C'est alors toute la gestion du camp qui est remise en question selon le nombre d'accompagnants engagés.

Conclusion

La sécurité peut se décliner sous deux axes principaux, la sécurité affective et la sécurité physique. Les propos recueillis auprès des enseignants montrent une centration sur la sécurité physique qui implique plus directement leur responsabilité civile, voire pénale en cas de graves problèmes ou recours des parents. La sécurité affective a été relevée, mais en second plan pendant la préparation et la gestion d'un camp de ski. L'évolution de la société conduit les enseignants à devoir faire face à des nouveaux domaines d'insécurité : l'automédication, les Snowparks, des élèves peu éduqués au niveau des règles FIS, les téléphones portables, la peur des parents... Même si les enseignants sont conscients que les mesures de sécurité visent à les protéger et les trouvent importantes pour cadrer les activités, sur certains aspects, par exemple la médication, les nouvelles directives viennent compliquer la gestion du quotidien.



Vanessa Lentillon-Kaestner¹,

François Otter¹, Luc Vittoz²

¹UER-EPS, HEP Vaud

²Établissement de Renens

Contact : vanessa.lentillon-kaestner@hepl.ch

Bibliographie

SEPS (2018). *Guide des mesures de sécurité*: Lausanne: Service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud.
<https://www.vd.ch/themes/population/sport/sport-prevention-et-sante/mesures-de-securite/>

Pour en savoir plus :

https://www.mobilesport.ch/assets/lbwp-cdn/mobilesport/files/2012/08/Securite_environnement_sports_neige_JS.pdf